

EUROFINS CEREP

Société anonyme

2 Rue du Professeur Gargouil
86600 Celle L'Evescault

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de
commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre
2024**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

EUROFINS CEREP

Société anonyme

2 Rue du Professeur Gargouïl
86600 Celle L'Evescault

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société EUROFINS CEREP,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 562 897 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

Saint-Herblain, le 30 avril 2025

Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés



Lise BRUN

I – RELEVÉ DES RÉMUNÉRATIONS

versées aux cinq personnes les mieux rémunérées
au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Le montant global de ces rémunérations s'est élevé à 562 897 €.

Fait à Celle l'Evescault, le 8 avril 2025

Paul RATCLIFFE
Président du Conseil
d'Administration


Signed: 4/9/2025

Record of Signing

For
Name
Title

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Ratcliffe', written over a set of horizontal lines.

Signed on 2025-04-09 08:16:35 GMT

Secured by Concord™
DocumentID: 02zaTGXdWTWstG5ulZ1h4B
SigningID: 02zaTGXdQQog3sA8JAwXw9
Signing date: 4/9/2025
IP Address: 165.225.27.69
Email: paul.ratcliffe@discovery.eurofinseu.com